

Département des Côtes d'Armor
GUINGAMP-PAIMPOL AGGLOMERATION
SEANCE DU MARDI 17 OCTOBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois, le mardi 17 octobre, à 18 h 00, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 par renvoi de l'article L. 5211-2 du code général des collectivités territoriales (CGCT) s'est assemblé, dûment convoqué, salle Ostréa à Plouézec le Conseil d'Agglomération de Guingamp-Paimpol Agglomération sous la présidence de M. Vincent LE MEAUX

Etaient présents les conseillers d'agglomération suivants

BEGUIN Jean-Claude ; BILLAUX Béatrice ; BOETE Cécile ; BOULANGER Servane ; BREZELLEC Marcel ; BURLOT Gilbert ; CADUDAL Véronique ; CALLONNEC Claude ; CHAPPE Fanny ; CHEVALIER Hervé ; CLEC'H Vincent ; CONNAN Guy ; CONNAN Josette ; DOYEN Virginie ; DUMAIL Michel ; DUPONT Frédéric ; ECHEVEST Yannick ; GAREL Pierre-Marie ; GIUNTINI Jean-Pierre ; GOUAULT Jacky ; GOUDALLIER Benoît ; GRAEBER Sophie ; GUILLOU Claudine ; GUILLOU Rémy ; HERVE Gildas ; JOBIC Cyril ; KERAMBRUN-LE TALLEC Agathe ; LE BARS Yannick ; LE BIANIC Yvon ; LE CALVEZ Michel ; LE COTTON Anne ; LE CREFF Jacques ; LE FLOC'H Éric ; LE FLOC'H Patrick ; LE FOLL Marie-Françoise ; LE GOFF Yannick ; LE GOFF Philippe ; LE MARREC François ; LE MEAUX Vincent ; *LE MEUR Daniel (suppléant)* ; LE MEUR Frédéric ; LE MOIGNE Yvon ; LE SAOUT Aurélie ; LE VAILLANT Gilbert ; LINTANF Joseph ; LOZAC'H Claude ; MOURET Patricia ; PAGNY Gilles ; PARISCOAT Dominique ; PIRIOU Claude ; PONTIS Florence ; PUILLANDRE Elisabeth ; RANNOU Hervé ; RIOU Philippe ; SALLIOU Pierre ; SCOLAN Marie-Thérèse ; TALOC Bruno ; *THOMAS David (suppléant)* ; VIBERT Richard.

Conseillers d'agglomération - pouvoirs

GAUTIER Guy	à CONNAN Guy
LE BLEVENNEC Gilbert	à GUILLOU Claudine
LE GAOUYAT Samuel	à CONNAN Josette
LE HOUEROU Annie	à LE MEAUX Vincent
LE JANNE Claudie	à LE MARREC François
LE LAY Tugdual	à GOUDALLIER Benoît
LEYOUR Pascal	à LE CREFF Jacques
NAUDIN Christian	à PUILLANDRE Elisabeth
PRIGENT Christian	à CLEC'H Vincent
RASLE-ROCHE Morgan	à GOUAULT Jacky
ROLLAND Paul	à SCOLAN Marie-Thérèse
ZIEGLER Evelyne	à LE GOFF Philippe

Conseillers d'agglomération absents et excusés

BERNARD Joseph ; BOUCHER Gaëlle ; BOUILLENNEC Rachel ; CARADEC-BOCHER Stéphanie ; CHARLES Olivier ; INDERBITZIN Laure-Line ; KERHERVE Guy ; LARVOR Yannick ; LE GALL Annie ; LE LAY Alexandra ; MOZER Florence ; PRIGENT Jean-Yvon ; PRIGENT Marie-Yannick ; QUENET Michel ; SALOMON Claude ; TONDEREAU Sébastien ; VAROQUIER Lydie

Nombre de conseillers en exercice : 88 Titulaires - 43 suppléants

Présents	59
Procurations	12
Absents	17

Date d'envoi de la convocation

Mercredi 11 octobre 2023

DEL2023-10-207

PETITE ENFANCE**DECLARATION PROJET MIRCO CRECHE BOURBRIAC**

Dans le diagnostic du Schéma Territorial de Services aux familles (2019), un déficit de mode d'accueil sur le territoire a été pointé : listes d'attente des multi-accueils en forte hausse, pas d'offre d'accueil collectif sur le sud du territoire, baisse importante de l'offre d'accueil individuel... Ces tendances se sont confirmées, voire se sont accentuées ces dernières années.

Un plan d'action, validé en commission Développement Humain et Social fin avril 2021, et confirmé par le bureau de l'agglomération, prévoyait :

- 1) Le lancement d'un appel à projet avec la CAF pour soutenir l'installation de micro-crèches PAJE et de Maisons d'Assistantes Maternelles sur le territoire. Celui-ci a permis jusqu'à aujourd'hui de soutenir la création de 2 micro-crèches privées à Plouëc-du-Trieux et Louargat, ainsi que 3 MAM.
- 2) Le développement des places en accueil collectif de la petite enfance dans les zones identifiées comme en tension et prioritaires, dans le cadre d'une gestion publique. Ainsi, un projet de construction d'une micro-crèche de 12 places à Bourbriac et la reconstruction d'un nouveau multi-accueil à Paimpol avec une capacité de 50 places sont engagés. Une délibération du Conseil d'Agglomération le 5 avril 2022 a permis de lancer des études d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage et d'inscrire ces projets au Plan Pluriannuel d'Investissement.

Une micro-crèche de 12 places à Bourbriac

Comme les crèches collectives, les micro-crèches accueillent des enfants de 2 mois et demi à 3 ans. Depuis le 1er septembre 2021, une micro-crèche peut accueillir 12 enfants simultanément (capacité de 10 places auparavant).

La structure de Bourbriac sollicitera donc un agrément de 12 places. Les horaires d'ouverture seront de 7h30 à 18h30 comme les 3 autres crèches de l'agglomération. La micro-crèche sera implantée sur un terrain appartenant à la Mairie de Bourbriac en proximité directe de l'école. Par délibération du 9 février 2023, le Conseil municipal de Bourbriac a approuvé la cession à l'euro symbolique de l'emprise foncière nécessaire à la réalisation de l'opération. Les frais de bornage et de notaire seront à la charge de l'agglomération une fois l'emprise foncière définitive précisée. Par ailleurs, le service de restauration scolaire de l'école assurera la confection des repas de la micro-crèche. Enfin, le chauffage du bâtiment sera raccordé à la chaudière bois de la Commune.

Les études d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage ont permis de définir un programme et d'affiner les besoins de surfaces de chaque espace, en lien avec les nouvelles réglementations autour de l'accueil de la petite enfance. Par ailleurs, un estimatif budgétaire prévisionnel de l'opération a été réalisé.

Au regard de l'estimatif et de l'éligibilité du projet à des subventions, le plan de financement de la micro-crèche de Bourbriac est le suivant :

Dépenses HT	Montant	Recettes HT	Montant	Taux
Etudes préalables	43 000 €	CAF	204 000 €	18 %
Honoraires maîtrise d'œuvre	123 000 €	Région Bretagne - Bien vivre partout en Bretagne	229 600 €	20 %
Travaux (construction neuve, aménagement des espaces extérieurs)	950 000 €	DETR (Etat)	290 700 €	25 %
Aléas travaux et révision des prix	19 000 €	MSA	80 000 €	7 %
Dépenses annexes (géomètre, diagnostics, branchements...)	13 000 €	Autofinancement - Guingamp-Paimpol Agglomération	343 700 €	30 %
Total Général	1 148 000 €	Total Général	1 148 000 €	100 %

En parallèle, le service petite enfance a engagé un travail d'évaluation de l'impact financier sur le budget de fonctionnement de l'Agglomération.

Au regard de l'agrément de 12 places, des normes d'encadrement et de l'amplitude d'ouverture, 5 postes seront nécessaires au bon fonctionnement de la structure : un responsable de la micro-crèche - référent technique (EJE), 2 auxiliaires de puériculture, 2 accompagnants éducatifs (CAP petite enfance). Le budget prévisionnel annuel de fonctionnement de la structure peut être estimé à 235 000 € avec des recettes de fonctionnement (CAF, MSA, CD 22) estimées à 142 000 €, soit environ 60 %.

Entendu le rapport, et après en avoir débattu, le Conseil d'Agglomération à l'unanimité décide :

- De valider le projet, le plan de financement et le calendrier de l'opération de construction d'une micro-crèche de 12 places à Bourbriac présentée ci-dessus ;
- D'autoriser le Président à solliciter les subventions mobilisables sur le projet, notamment la DETR et/ou la DSIL 2024 et le dispositif Bien Vivre Partout en Bretagne 2023-2025 ;
- D'autoriser le Président à engager tout acte nécessaire à la réalisation dudit projet, y compris à produire un nouveau plan de financement, Guingamp-Paimpol Agglomération s'engageant à assurer l'autofinancement restant après déduction de l'ensemble des contributions, dans le respect des règles d'attribution des fonds d'Etat, de la Région, de la CAF et de la MSA ;
- De valider le lancement d'une consultation de maîtrise d'œuvre.

Fait et délibéré, les lieu, jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,

Le Président,

Vincent LE MEAUX

Le Secrétaire de séance,

Yvon LE MOIGNE

